



N°66
Entrée le 29.11.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable et urgence non-reconnue
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 30.11.2023

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 29 novembre 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question urgente à **Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme** et à **Monsieur le Ministre des Finances** concernant **la prolongation des aides supplémentaires de l'accord tripartite pour accélérer la transition énergétique.**

Dans le contexte de la crise énergétique, l'ancien Gouvernement, ensemble avec les partenaires sociaux, a décidé un paquet de mesures permettant de freiner l'inflation, d'aider les ménages et les entreprises par des mesures spécifiques et de favoriser et accélérer la transition énergétique et digitale (« Solidaritéitspak 2.0 », signé le 28 septembre 2022).

Alors qu'une partie des mesures de l'Accord « Solidaritéitspak 2.0 », a été prolongée d'une année jusqu'au 31 décembre 2024, les aides supplémentaires pour favoriser la transition vers les énergies renouvelables et la rénovation énergétique, concernant entre autres le remplacement d'une chaudière alimentée au combustible fossile existante par une installation de chauffage basée sur de l'énergie renouvelable, les installations solaires photovoltaïques ou l'assainissement énergétique durable, vont écouler le 31 décembre 2023.

Considérant la primordialité de soutenir la transition vers une économie décarbonée, de renforcer les perspectives des PME du secteur de la construction ainsi que l'artisanat, nous nous permettons de poser la question suivante :

- 1. Messieurs les Ministres envisagent-ils prolonger les aides financières supplémentaires introduites lors de l'Accord « Solidaritéitspak 2.0 » ?**
- 2. Dans la négative, quelles sont les raisons d'un défaut de prolongation ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Sam Tanson
Députée

François Bausch
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Serge Wilmes, et de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°66 du 29 novembre 2023 de Madame la Députée Sam Tanson et de Monsieur le Député François Bausch au sujet de la prolongation des aides supplémentaires de l'accord tripartite pour accélérer la transition énergétique

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil de Gouvernement a décidé de reconduire jusque fin juin 2024 le régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (les subventions majorées « Klimabonus Wunnen »), de même que le régime d'aides pour la promotion des véhicules routiers à zéro émissions de CO₂ (« Klimabonus Mobilité »), en attendant la révision des régimes d'aides existants dans le sens d'un ciblage social accru de celles-ci.

S'y ajoute que la Chambre des Députés a adopté, en date du 19 décembre 2023, le projet de loi réformant le régime de la bonification d'impôt pour investissement visant à favoriser la transition écologique et énergétique ainsi que la transformation digitale des entreprises. Ce dispositif fiscal adapté convenu dans le cadre du « Solidaritéitspak 2.0. » sera applicable à partir de l'année d'imposition 2024.

Luxembourg, le 12/01/2024

Le Ministre de l'Économie,
des PME, de l'Énergie et du
Tourisme

(s.) Lex Delles